

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AE92

présenté par
M. Buisson, M. Chenu, M. François, Mme Galzy, M. Guinot, Mme Hamelet, M. Jolly,
Mme Le Pen, Mme Menache, M. Pfeffer et Mme Robert-Dehault

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	100 000 000
Lutte contre l'immigration irrégulière en mer (ligne nouvelle)	100 000 000	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'agence européenne Frontex de garde-frontières et de gardes-côtes a été créée pour aider les États membres de l'UE à protéger les frontières extérieures de l'espace de libre circulation de l'UE. Elle est dotée d'un budget annuel de près de 750 millions d'euros en 2022, est en augmentation constante.

Pourtant, l'augmentation de son budget est concomitante à la hausse des entrées illégales, par voie terrestre comme maritime, notamment en mer Méditerranée centrale sur les côtes italiennes.

Cet amendement, qui fait figure d'amendement d'appel pour un sursaut de notre politique de lutte contre l'immigration irrégulière, propose la création d'un corps français de lutte contre l'immigration irrégulière par voie maritime pour venir en appui à une agence Frontex paraissant démunie face aux flux migratoires.

Voilà pourquoi cet amendement a pour objectif de créer, au sein de la mission Immigration, asile et intégration un nouveau programme nommé « Lutte contre l'immigration irrégulière en mer » doté de 100 millions d'euros d'autorisations d'engagements (AE) et de crédits de paiement (CP). Cette hausse est compensée, pour les seuls besoins de la recevabilité, par une baisse de 100 millions d'euros des AE et CP alloués, dans la mission « Immigration, asile et intégration », au programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française », à l'action 11 « Accueil des étrangers primo arrivants » hors titre 2.